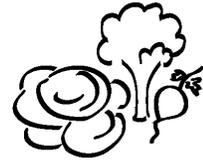




# Avertissement



## CRUCIFÈRES

No 14 – 28 juillet 2005

### EN BREF :

- Mouche du chou : ponte variable selon les secteurs.
- Chenilles défoliatrices : des traitements sont en cours contre les fausses-teignes des crucifères et les piérides du chou.
- Cécidomyie du chou-fleur : Deux-Montagnes et Mirabel, nouvelles MRC reconnues positives.
- Autres insectes : altises, pucerons, punaises ternes et thrips sont présents dans certains champs.
- Maladies : surveillez leur apparition.

## MOUCHE DU CHOU

La ponte de la mouche du chou est variable selon les secteurs. À quelques endroits, l'application d'insecticides est nécessaire afin de bien protéger les crucifères à racines tubéreuses. Il est donc toujours important de dépister les œufs de la mouche du chou dans ce type de crucifères.

## CHENILLES DÉFOLIATRICES

Des traitements sont actuellement en cours afin de réprimer les larves de fausse-teigne des crucifères et de piéride du chou présentes dans plusieurs champs de crucifères. En général, on rapporte que les insecticides utilisés sont efficaces. Pour obtenir de bons résultats, il est conseillé de faire les traitements contre les petites chenilles dès que les seuils d'intervention sont atteints. De plus, souvenez-vous que les pyréthrinoïdes de synthèse sont habituellement plus efficaces lorsque les températures ne sont pas trop chaudes.

## CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a décelé de la cécidomyie du chou-fleur dans les MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel. Les municipalités de ces MRC sont désormais concernées par la réglementation en vigueur sur la cécidomyie du chou-fleur. Voici la liste des municipalités comprises dans chacune de ces MRC :

- MRC de Deux-Montagnes : Deux-Montagnes, Oka, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Placide.
- MRC de Mirabel : Mirabel

Lors d'une identification positive par l'ACIA, cette agence informe rapidement la ferme concernée de la présence de la cécidomyie du chou-fleur. Il est très important par la suite que la ferme touchée **communiquera rapidement avec son conseiller ou sa conseillère horticole** afin d'évaluer la situation et d'adopter une stratégie d'intervention qui permettra de limiter les dommages occasionnés par ce ravageur. Les solutions ne sont pas toutes connues, mais beaucoup d'efforts sont déployés dans les pays concernés afin d'améliorer la situation.

La stratégie d'intervention au niveau de l'usage d'insecticides homologués en serre et en champ vous a été présentée dans l'avertissement No 04 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04cru05.pdf>) du 31 mai 2005. Consultez les étiquettes des insecticides homologués présentés dans l'avertissement No 04 pour connaître la liste de crucifères où des applications sont permises. L'avertissement No 12 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12cru05.pdf>) du 15 juillet 2005 vous donne d'autres informations et pratiques supplémentaires à adopter au niveau de la stratégie d'intervention dans les champs infestés.

Le bulletin d'information No 03 (<http://agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru05.pdf>) du 8 juillet 2005 décrit la cécidomyie du chou-fleur, son cycle vital et les dommages qu'elle occasionne.

Nous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères, destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation, peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, **sans aucune restriction**.

## AUTRES INSECTES

Les **altises** ont été plus actives la dernière semaine. Dans quelques champs de jeunes crucifères, le seuil d'intervention d'une altise par plant a été atteint, ce qui a justifié l'application d'insecticides homologués contre cet insecte.

On a noté la présence de colonies de **pucerons** sur des crucifères de quelques régions. Des traitements sont en cours dans certains champs afin de réprimer ces ravageurs qui envahissent des cultures plus sensibles telles le chou chinois et le chou de Bruxelles. Pour connaître la stratégie d'intervention contre le puceron, consultez l'avertissement No 11 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11cru05.pdf>) du 14 juillet 2005.

Plusieurs adultes de **punaise terne** ont été observés dans des champs de crucifères des régions des Basses-Laurentides, de la Mauricie et de Québec. Dans certains cas, on a jugé pertinent de procéder à l'application d'un insecticide.

La punaise terne a l'habitude de piquer la nervure principale et les jeunes pousses des crucifères en développement. Elle s'attaque également à la partie commercialisable (inflorescence) des brocolis et des choux-fleurs. De plus, les dégâts causés par ce ravageur ouvrent la porte aux bactéries responsables de la pourriture molle, ce qui peut rendre invendables les crucifères telles les choux chinois.

À noter que seul le SEVIN XLR PLUS est homologué pour lutter contre les punaises ternes dans les brocolis, les choux, les choux-fleurs, les choux de Bruxelles et les choux chinois. Les informations quant à la bonne utilisation de ce produit sont indiquées sur l'étiquette.

Les populations de **thrips** sont stables et peu actives pour l'instant. Continuez de dépister régulièrement vos choux afin d'intervenir contre ces insectes avant la formation des pommes. Les insecticides pourront alors atteindre plus facilement les thrips cachés entre les feuilles. Le bulletin d'information permanent No 01 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01cru05.pdf>) du 9 juin 2005 présente les informations à propos de la biologie de ce ravageur, des dommages qu'il cause, de son dépistage et de la stratégie de contrôle.



## MALADIES

Quelques nouveaux cas de **hernie**, de **nervation noire**, de **tache bactérienne** et de **pourriture molle bactérienne** ont été signalés cette semaine. Comme il n'y a présentement aucun fongicide homologué au Canada contre ces maladies, la prévention est de mise et elle passe par l'adoption de bonnes pratiques culturales. Pour la plupart de ces maladies, il faut donc :

- Pratiquer des rotations d'au moins 3 à 4 ans sans crucifère.
- Choisir des semences certifiées exemptes de maladies ou les traiter à l'eau chaude (nervation noire et tache bactérienne).
- S'assurer du bon drainage des champs et maintenir le pH du sol entre 7,0 et 7,2 (hernie).
- Éliminer les mauvaises herbes de la famille des crucifères dans et autour des champs de crucifères.
- Limiter les dégâts causés par les insectes.
- Favoriser une bonne circulation d'air et procéder à l'irrigation par aspersion en début de journée afin de permettre l'assèchement rapide du feuillage (maladies bactériennes).
- Commencer les travaux par les champs sains ou les parties saines des champs et terminer par les contaminés.
- Éviter de travailler au champ lorsque le feuillage ou le sol est mouillé pour ne pas disséminer les maladies.
- Nettoyer et désinfecter ce qui a été en contact avec des plants infestés ou du sol contaminé avant de circuler dans les champs sains.

De plus, le **mildiou** et les **taches alternariennes** ont légèrement progressé durant la dernière semaine.

Actuellement, aucun fongicide n'est homologué contre le mildiou dans le rutabaga. Des conditions fraîches et humides favorisent le développement de cette maladie. Pour limiter la propagation du mildiou, il est donc important que le feuillage des crucifères s'assèche rapidement.

Quant aux taches alternariennes, il est possible d'intervenir à l'aide d'un fongicide homologué dans la culture de crucifères atteinte dès les premiers signes de la maladie. Les traitements en cours permettent de bien contrôler ces taches. La liste des fongicides homologués selon les cultures de crucifères est disponible dans le bulletin d'information **No 01** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01cru05.pdf>) du 6 mai 2005. Consultez les étiquettes des produits pour obtenir plus de détails quant à leur utilisation.

Texte de la cécidomyie du chou-fleur rédigé par :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome

Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, St-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : (450) 756-8183 - Télécopieur : (450) 756-0874

Courriel : [apl@pandore.qc.ca](mailto:apl@pandore.qc.ca)

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Isabelle Beaulieu, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – crucifères – 28 juillet 2005**

